

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 05 – 035

**Décision 2 : L'avenant au marché de fourniture de télécommunications - lot n°3
« téléphonie mobile ».**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni le 3 septembre 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des nouvelles conditions tarifaires proposées par la société *SFR* suite à l'évolution de son offre. Ces nouvelles conditions tarifaires permettent notamment de pouvoir bénéficier de forfaits illimités intégrant la voix et la data.

Cet avenant permet également de mettre à jour le catalogue des terminaux et accessoires (suite à l'obsolescence des anciens) que le SDIS 42 peut acquérir dans le cadre de ce marché.

Seules les nouvelles conditions tarifaires proposées dans cet avenant modifient le marché, et de fait, hormis celles-ci, toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

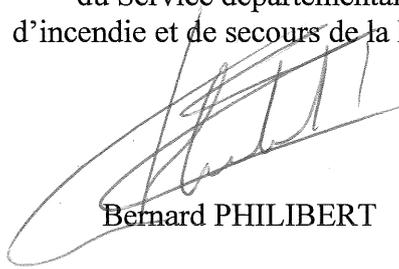
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant au lot n° 3 « téléphonie mobile » du marché de fourniture de télécommunications avec l'entreprise *SFR* et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT